

SIGNATURE INSTITUTIONNELLE DE LA SPJD

1. MISE EN ŒUVRE

La direction Marketing et Communications de la SPJD est responsable de la mise en œuvre des présentes normes et conseille les différents services de la SPJD quant à toute visibilité pouvant être offerte aux partenaires.

La présente politique touche toute entente de partenariat avec les partenaires insulaires ou financiers (y compris les subventions et les commandites) ainsi que les promoteurs qui tiennent des événements au Parc.

2. INTERDICTIONS

Il est formellement interdit d'utiliser le logo du PJD sans l'autorisation préalable de la direction Marketing et Communications.

Il est formellement interdit d'utiliser toute photo officielle du PJD, même si elle se trouve sur son site Internet, sans l'autorisation préalable de cette même direction. Si l'usage est autorisé, les crédits doivent être accordés à Gilles Proulx, Société du parc Jean-Drapeau.

3. NORMES GRAPHIQUES RELATIVES À LA SIGNATURE INSTITUTIONNELLE DE LA SPJD

Les présentes normes visent à définir l'utilisation de la signature institutionnelle de la SPJD sur les documents imprimés (publications, dépliants, bulletins, affiches, annonces publicitaires, etc.), les documents électroniques (diffusés sur des sites Internet, cédéroms, disques laser, etc.) et les autres supports (signalisation, véhicules, etc.).

L'usage du logo du PJD doit être conforme aux normes graphiques énoncées ci-dessous et devra préalablement faire l'objet d'une approbation de la direction Marketing et Communications de la SPJD. Le visuel final devra également faire l'objet de cette même approbation.

3.1 POLITIQUE D'IDENTIFICATION

Afin de rendre hommage à Jean Drapeau, maire de Montréal (1954-1957 et 1960-1986) et homme de grands projets telle l'Exposition universelle de 1967, la Ville de Montréal a renommé le site récréotouristique comprenant les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, *parc Jean-Drapeau*.

L'identité visuelle qui en découle contient le logotype de l'Exposition 67* tiré en quadrichromie, et la mention « Parc Jean-Drapeau » en noir. Tout en conservant le symbole visuel d'un événement historique qui a marqué le monde, l'image graphique, par ses couleurs, évoque avec force et dynamisme l'eau et les espaces verts, éléments naturels qui caractérisent le lieu. Les normes graphiques qui suivent guident l'utilisation de cette identité visuelle.

* L'emblème officiel de l'Exposition universelle et internationale de 1967 est inspiré du symbole antique et universel de l'homme en prière, une ligne verticale flanquée de deux

bras levés vers le ciel. Deux symboles jumelés représentent l'amitié et l'entraide. Agencés en un cercle qui représente la Terre, ils expriment le thème *Terre des hommes*.

3.2 RESPONSABILITÉ

La Société du parc Jean-Drapeau, plus précisément à la direction Marketing et Communications, gère le programme d'identification visuelle de la signature institutionnelle. Pour plus de renseignements ou pour obtenir du matériel de reproduction, veuillez vous adresser à :

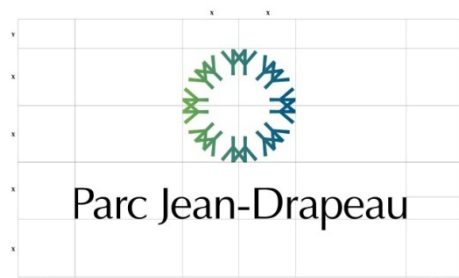
Direction Marketing et Communications
Société du parc Jean-Drapeau
1, circuit Gilles-Villeneuve, parc Jean-Drapeau, Montréal (Québec) H3C 1A9,
ou encore par téléphone au 514 872-6120, par télécopieur au 514 872-5691 ou à l'adresse Internet www.parcjeandrapeau.com.

3.3 NORMES D'UTILISATION

La signature institutionnelle comprend le logotype et la mention « Parc Jean-Drapeau », qu'il est interdit de dissocier. Aucune modification ni altération ne doit être apportée à la signature, ni aux espaces entre les lettres et les mots. Les surimpressions sont également interdites.

3.4 POLICE DE CARACTÈRE ET ESPACE VITAL

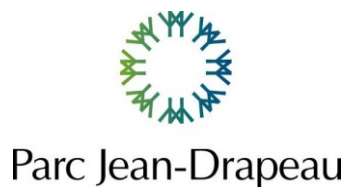
La police de caractères utilisée dans le logotype est l'Optima régulier. Un espace vital doit toujours être prévu autour de la signature. Il représente la surface minimale, exempte de tout élément graphique, autour de la signature. La grille de mesure ci-contre indique l'alignement, les proportions du logotype et de la signature ainsi que l'espace vital minimal.



3.5 AGENCEMENT DE LA SIGNATURE

Les configurations possibles de la signature sont les suivantes :

Agencement centré :



Agencement horizontal :



3.6 EMPLOI DE LA COULEUR

Le vert et le bleu en quadrichromie (en dégradé du vert au bleu) et le noir sont les couleurs officielles du logotype du parc Jean-Drapeau. Il est aussi possible d'utiliser le logo en une couleur selon les contraintes d'impression ou de nature budgétaire.



Parc Jean-Drapeau

Quadrichromie

Vert	Turquoise	Bleu
Cyan : 60 %	Cyan : 80 %	Cyan : 100 %
Magenta : 0 %	Magenta : 25 %	Magenta : 50 %
Jaune : 100 %	Jaune : 50 %	Jaune : 0 %
Noir : 10 %	Noir : 25 %	Noir : 40 %

Équivalent PMS

L'utilisation
logo en
couleur est
autorisée



363 C



3292 C



2955 C

du
une
en

noir ou en blanc opaque. Aucune transparence n'est acceptée.